

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Madame Aurore YANG, M. Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL Monsieur Bruno GODET, Monsieur Pascal PETITPIERRE, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Solène MENNECIER, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON, Madame Marie COSTA, Madame Anab LEFFRAY, Monsieur Pierre HABERT.

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
16	26	21

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Aline MERIAU à M. Frédéric MURA, M. Bruno GUYARD à Mme Magali BLANLUET, Mme Christelle TESSIER à Mme Aurore YANG, Mme Mariline BOUCLET à M. PELLETIER Fabrice, M. Yann BOUGUENNEC à M. Bruno GODET.

Absents excusés : Madame Anne BOUQUIER, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur LHOMME Hervé, Monsieur Bruno THOMAS, Madame Vanessa CHABOURINE,

Date de la convocation

23 juin 2023

Date d'affichage

23 juin 2023

A été nommé secrétaire : Pierre HABERT

Objet de la délibération

**1 Commande publique
1-1 Marchés Publics
1-1-8 Avenant**

Vu le Code des marchés publics,

Considérant l'analyse et la proposition de la commission d'appel d'offres du 27 juin 2023,

Entendu l'exposé de Monsieur Gérard HUET, Adjoint au Maire,

2023-048- Avenant pour les travaux de rénovation du gymnase E. CHARREIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-APPROUVE l'avenant n°1 pour le lot n°8 « Peinture » représentant une plus-value de 1 970 € HT soit 2 364 € TTC, ce qui représente une augmentation du marché de 8.60 %.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

-APPROUVE l'avenant n°1 pour la maîtrise d'oeuvre représentant une plus-value de 13 550 € HT soit 16 260 € TTC, ce qui représente une augmentation du marché de 15.94 %.

et publication ou notification

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ces avenants.

Le secrétaire de séance
Pierre HABERT

Pour copie conforme,
Le Maire,
Frédéric MURA


